

Carte Toponymy

- Nous avons des doutes, signalés à plusieurs reprises, sur la superposition de la carte hachurée bleu crue décennale. Il est anormal que des terrains jamais inondés et situés en partie haute soient répertoriés en zone crue décennale. N'y aurait il pas un problème de superposition de cartes ? avec toutes les conséquences engendrées.

Demandes

- Demandons de positionner la parcelle de M. Lasserre ZA29 en constructible.
- Les parcelles ZB39,40,60 de M. Parrieus ont été déclarées en zone photovoltaïque pour de l'agrivoltaïque.
- Sur le PLU actuel, une OAP avait été programmée sur les parcelles de M. Lacarret B326,508... Nous souhaitons annuler et remplacer cette OAP pour la positionner en face de la route départementale. Côté Gave, les parcelles B75 et B251 (en zone constructible sur le PLU actuel), et B96, 512 passeraient en zone constructible. Et donc une OAP devra être aménagée. A noter également que ces terrains se situent dans le prolongement de la trame urbaine, uniquement interrompue par « la Baïse ». Et que ces parcelles sont desservies par tous les réseaux.
- Au Nord de la parcelle B488 nous souhaitons positionner 1 ou 2 lots en constructible : terrain dans le prolongement du lotissement.

Divers : changements de zone

- Les parcelles ZA44 - 46 et 50 Hangar: souhaitons les passer en zone UY2 ou plutôt UY3.
- Parcelle B150 de M. Coral : demande de régularisation de la maison d'habitation.

Refus des changements de destination entre PLU actuel et le futur PLUi :

- Les 2 maisons Landais A499-500 et Pery A498 sont proposées en zone agricole. Souhaitons les maintenir en UB comme sur le PLU actuel.
- Souhaitons pouvoir maintenir l'atelier de M. Chaffanel (parcelle A742) en zone UB comme c'est le cas sur le PLU actuel.
- Et rappel de confirmation du prolongement de la trame urbaine après « la Baïse »
 - Parcelles B75, 251 (en zone UB sur le PLU actuel) et B96, 512 à passer en zone UB et mise en place d'une OAP.

En complément, Changements de destination demandés

- Le local Laulhe - Baumert (parcelle A820) est en zone UY3. M. Laulhe souhaite faire un changement de destination pour en faire une maison d'habitation. Elle est attenante au projet de lotissement en cours de Domofrance.

Toutes nos demandes relatives de positionnement en zone constructible ou changement de destination pour devenir une maison d'habitation sont toutes dotées de l'ensemble des réseaux : eau potable, eaux usées, eaux pluviales, fibre, gaz, électricité...

Rectification erreur plan :

- La route de Galos (propriété de Bacardatz Serge et Martine parcelles A597,620,621) est une allée privée et ne peut donc servir d'entrée à l'OAP.
- Le hangar agricole sur la parcelle ZA39 a été détruit lors du dernier remembrement.

Jean-claude MIRASSO

Yvonne d'Asidat

J. Mirasso